



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00029

Numéro SIREN : 808 982 128

Nom ou dénomination : LANKEMAB

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2017 sous le numéro de dépôt 4233

LANKEMAB

Société par actions simplifiée au capital de 6 285 240 euros

Siège social : Centre Commercial de la Bernuais

Avenue François Mitterrand, 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

808 982 128 RCS ST NAZAIRE

COMPTES CLOS AU 31 MARS 2017

Approuvés par l'AGO le 12 juillet 2017

Bilan - Compte de Résultat - Annexes

Rapport des Commissaires aux comptes

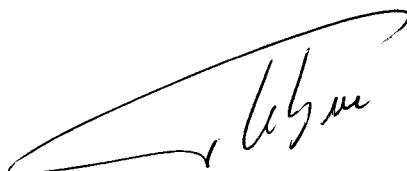
Affectation du résultat

Copie certifiée conforme

Le Président,

Société LANKEMAB

M. Paul LE BRIS



LANKEMAB
Société par actions simplifiée au capital de 6 285 240 euros
Siège social : Centre Commercial de la Bernuais
Avenue François Mitterrand, 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
808 982 128 RCS ST NAZAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUILLET 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevant à 152 020 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 152 020 euros

A la réserve légale 7 601 euros
Laquelle s'élèverait ainsi à 21 849 euros

Solde 144 419 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres réserves » de 5 581 euros
Lequel s'élèverait ainsi à 15 121 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 150 000 euros

A titre de dividendes 150 000 euros
Soit environ 0,24 euro par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 12 juillet 2017.

Conformément à la législation en vigueur, le montant des dividendes distribués est ventilé ainsi qu'il suit :

<u>Montant distribué</u>	<u>Revenus éligibles à l'abattement</u>	<u>Revenus non éligibles à l'abattement</u>
150 000 €	150 000 € Soit environ 0,24 euro par action	//

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros

PLS

(contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/03/2015	100 000 euros	//	//
31/03/2016	150 000 euros	//	//

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juillet 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS LANKEMABDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise Avenue François Mitterrand 44550 MONTOIR DE BRETAGNEDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 8 0 8 9 8 2 1 2 8 0 0 0 1 5Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2017

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	6 291 740	6 291 740
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	206 492	206 492
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	BK	6 498 232	6 498 232
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	24 480	24 480
		Autres créances (3)	BZ	CA	133 786	133 786
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	4 572	4 572
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	2 186	2 186
		TOTAL (III)	CJ	CK	165 025	165 025
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	6 663 258	6 663 258
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		206 492	(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LANKEMAB		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 285 240)			DA	6 285 240	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	14 248	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	20 701	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	152 020	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	6 472 210	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	153 456	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6 977	
	Dettes fiscales et sociales			DY	30 614	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	191 048		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 663 258		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	191 048
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LANKEMAB						Néant ☐ *	
				Exercice N			
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
				Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF
		services *	FG	220 800	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	220 800	FK		FL
	Production stockée*						FM
	Production immobilisée*						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP
	Autres produits (1) (11)						FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (marchandises)*						FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	
Salaires et traitements*						FY	
Charges sociales (10)						FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA
			- dotations aux provisions*				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS LANKEMAB		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	48 149
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	48 149
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 912
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	46 945
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	48 858
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(708)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	7 842
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	435 464
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	283 444
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	152 020
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	3 002
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	13 506
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales		107	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 805	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		46 945	
Produits des cessions d'éléments d'actif			48 149
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS LANKEMAB										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY	73 537	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	73 537	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	6 488 338	8V		8W	9 894
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	6 488 338	LR		LS	9 894		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	6 561 876	ØH		ØJ	9 894		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP	73 537	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	73 537	NH		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	6 498 232	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	6 498 232	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	73 537	ØL	6 498 232	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LANKEMAB

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS LANKEMAB</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE			PF			PG			PH			
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG			
	Matériel de transport		QH	14 393		QI	12 198		QJ	26 591		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO			
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL III			QU	14 393		QV	12 198		QW	26 591		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	14 393		ØP	12 198		ØQ	26 591		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer									Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP				SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LANKEMAB

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations				
	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
	– corporelles	6E	6F	6G	6H
	– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	– titres de participation	9U	9V	9W	9X
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

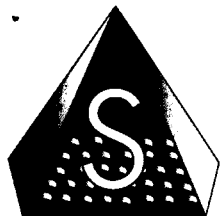
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LANKEMAB				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	206 492	UM	206 492	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	24 480		24 480	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	130		130	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	125 817		125 817	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 908		6 908	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	930		930	
	Charges constatées d'avance		VS	2 186		2 186	
	TOTAUX			VT	366 945	VU	366 945
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 977		6 977		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 801		17 801		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 959		9 959		
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 854		2 854		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	153 456		153 456		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	191 048	VZ	191 048	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	23 493
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	60 362	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		



S E C O R

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Pascal BOUCHER - Philippe COLLIAUX

Brigitte OUVRARD

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membres de la Compagnie régionale de Rennes

38, rue de la Dutée
B.P. 70142
44802 SAINT HERBLAIN
Tél. : 02 40 92 15 41

LANKEMAB

S.A.S au capital de 6 285 240 €

Avenue Aliénor d'Aquitaine
49070 BEAUCOUZE
Tél. : 02 41 22 06 07

Avenue François Mitterrand
44550 MONTOIR DE BRETAGNE

17 rue Gaston Planté
B.P. 20071
29802 BREST CEDEX 9
Tél. : 02 98 42 42 84

R.C.S. SAINT NAZAIRE : 808 982 128

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

SARL SECOR au capital de 12 000 € - N° SIRET 392 711 834 000 11

C/O SECOR – 38 rue de la Dutée – B.P. 70142 - 44802 SAINT HERBLAIN Cedex
☎ 02 40 92 15 41 - ✉ 02 40 92 21 51

 **commissaire
aux comptes**

LANKEMAB
S.A.S. au capital de 6 285 240 €

Avenue François Mitterrand
44550 MONTOIR DE BRETAGNE

R.C.S. SAINT NAZAIRE 808 982 128

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LANKEMAB, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous estimons qu'aucun élément suffisamment significatif ne mérite d'être signalé.

Cette appréciation s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels, pris dans leur ensemble, et contribue donc à la formation de notre opinion de certification sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SAINT HERBLAIN
Le 27 juin 2017



SARL SECOR
Pascal BOUCHER
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/03/2017	Net 31/03/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				59 144
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	6 291 740		6 291 740	6 291 740
Créances rattachées aux participations	206 493		206 493	196 599
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 498 233		6 498 233	6 547 483
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	24 480		24 480	19 087
Autres créances	133 787		133 787	25 461
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 573		4 573	24 407
Charges constatées d'avance (3)	2 186		2 186	1 944
TOTAL ACTIF CIRCULANT	165 026		165 026	70 900
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 663 258		6 663 258	6 618 383
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			206 493	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/03/2017	31/03/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 285 240	6 285 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	14 248	7 111
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	20 702	35 101
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	152 020	142 738
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	6 472 210	6 470 190
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		60 363
Emprunts et dettes diverses (3)	153 456	48 195
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 977	6 054
Dettes fiscales et sociales	30 615	33 581
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	191 048	148 193
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	6 663 258	6 618 383

(1) Dont à plus d'un an (a)		42 011
(1) Dont à moins d'un an (a)	191 048	106 182
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/03/2017	31/03/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	220 800	216 000
Chiffre d'affaires net	220 800	216 000
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	13 506	12 807
Autres produits	7	4
Total I	234 313	228 811
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	51 393	39 844
Impôts, taxes et versements assimilés	10 861	15 193
Salaires et traitements	101 781	110 489
Charges sociales	48 909	53 121
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 199	14 393
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	10	
Total II	225 152	233 040
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	9 161	-4 229
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	153 002	151 449
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	153 002	151 449
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 592	786
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 592	786
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	151 410	150 663
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	160 571	146 434

Compte de Résultat (suite)

	31/03/2017	31/03/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	48 150	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	48 150	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 912	
Sur opérations en capital	46 946	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	48 858	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-708	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	7 842	3 696
Total des produits (I+III+V+VII)	435 465	380 260
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	283 444	237 522
BENEFICE OU PERTE	152 020	142 738
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	3 002	1 449
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS LANKEMAB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 6 663 258 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 152 020 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels				
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers				
- Matériel de transport	73 537		73 537	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	73 537		73 537	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 488 339	9 894		6 498 233
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	6 488 339	9 894		6 498 233
ACTIF IMMOBILISE	6 561 876	9 894	73 537	6 498 233

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			9 894	9 894
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			9 894	9 894
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		73 537		73 537
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		73 537		73 537

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installation techn., matériel et outillage industriels				
- Installations Gales, agenc. et aménag. divers				
- Matériel de transport	14 393	12 199	26 592	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 393	12 199	26 592	
ACTIF IMMOBILISE	14 393	12 199	26 592	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS SODIS 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	47 500	2 992 264	100,00	613 362
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	6 291 740	6 291 740	206 493		150 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 366 946 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	206 493	206 493	
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	24 480	24 480	
Autres	133 787	133 787	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 186	2 186	
Total	366 946	366 946	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	3 002
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	24 480
Autres créances	
Disponibilités	
Total	27 482

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 285 240 euros décomposé en 628 524 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 191 048 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	6 977	6 977		
Dettes fiscales et sociales	30 615	30 615		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	153 456	153 456		
Produits constatés d'avance				
Total	191 048	191 048		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	60 363			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	23 493			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 23 493 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	748
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 948
Dettes fiscales et sociales	1 265
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	8 961

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	2 186
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	2 186

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	220 800		220 800
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	220 800		220 800

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 975 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	160 571	8 042	152 529
+ Résultat exceptionnel	-708	-200	-508
- Participations des salariés			
Résultat comptable	159 862	7 842	152 020

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2015, la société SAS LANKEMAB est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LANKEMAB, Avenue François Mitterrand - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE. L'option a été renouvelée en date du 01/04/2015. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet du 01 avril 2015 pour une durée de 5 ans. Elle est renouvelée par tacite reconduction.

Méthode dite de "Neutralité"

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, c'est à dire en tenant compte des déficits qu'elle a générés.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

Informations relatives à l'impôt comptabilisé

Impôt comptabilisé : 7 842 €

Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale : 7 842 €

Il n'existe aucune différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt qu'aurait supporté la société se monte à 8 537 euros contre un impôt comptabilisé de 7 842 euros.

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
IS Intégration fiscale charges	7 842
TOTAL	7 842